



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 02 mai 2019

n° 079-19 C

Objet : RS - Approbation des tarifs relatifs à la prestation d'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune Emmanuelle Andrevon

Aillon-le-Vieux

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin

La Ravoire

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Philippe Dubonnet

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Claudette Levrot-Virot - de Jean-Pierre Ruffier à Jean-Benoît Cerino

• conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Frédéric Bret - Albert Darvey - Julien Donzel - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Yvette Fetaz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 mai 2019

délibération n° 079-19 C

objet **RS - Approbation des tarifs relatifs à la prestation d'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, indique qu'il convient de fixer les tarifs relatifs aux prestations d'assistance à la gestion et à l'exploitation des points d'eau d'incendie (PEI) effectuées pour le compte des communes.

Pour 2019, les tarifs ci-après sont proposés.

Prestations d'assistance à la gestion et à l'exploitation des PEI (fonctionnement)

Ces prestations regroupent :

- l'organisation des visites de réception des PEI neufs ou renouvelés,
- la maintenance préventive et corrective des PEI publics,
- le contrôle technique des PEI,
- la mise à jour de la base de données départementale et l'ensemble des relations techniques avec le SDIS de la Savoie,
- l'avis sur les documents d'urbanisme relatifs à la DECI pour les projets le nécessitant.

Un montant forfaitaire annuel de 30 € HT par PEI est proposé.

Interventions pour travaux d'investissement

Les travaux d'investissement concernent :

- le renouvellement de poteau incendie (hors bâches, prises d'eau...) sans terrassement : 1 500 € HT,
- le renouvellement de poteau incendie (hors bâches, prises d'eau...) avec terrassement : 2 600 € HT,
- le renouvellement de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement : 4 300 € HT,
- le renouvellement avec déplacement de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement : 5 600 € HT,
- la création d'un poteau supplémentaire sur conduite existante (non concernée par le fonds de concours) : 4 300 € HT.

Ces interventions seront facturées à la commune après réalisation.

Grand Chambéry participera au renouvellement des poteaux incendies existants par un fonds de concours à hauteur de 50 % des dépenses HT réalisées par la commune, excepté pour la création de poteau supplémentaire sur conduite existante.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les tarifs ci-dessus proposés, applicables pour l'année 2019.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 079-19 C

Objet de l'acte : RS - Approbation des tarifs relatifs à la prestation d'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 02 mai 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H22069H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22069H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2019

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2019